

Les crédits

On ne les voit pas ces emplois au Canada et encore moins au Québec. Presque 10 p. 100 de chômage au Canada est un taux très élevé. Le discours que le ministre tient aujourd'hui n'est pas conforme à la réalité.

Le ministre nous dit aussi que le gouvernement fédéral veut se retirer de la formation professionnelle, mais en même temps, il veut mettre de l'avant des mesures d'aide au chômage et il veut s'immiscer encore une fois dans des domaines qui sont de la juridiction provinciale, car ce sont des domaines relatifs à l'éducation et à la formation professionnelle.

• (1525)

Je vous dis que je partage également la résolution de l'Assemblée nationale du Québec qui dit que le gouvernement du Québec est prêt à commencer des négociations avec le gouvernement fédéral, mais sur la base d'un retrait complet du gouvernement fédéral dans le domaine de la formation professionnelle.

Est-ce que le ministre est prêt à ce que le gouvernement fédéral se retire de façon complète du domaine de la formation professionnelle?

M. Massé: Monsieur le Président, la première question ou affirmation de l'honorable député à l'effet qu'il n'y a pas eu de création d'emploi est une affirmation qui ne correspond pas aux faits.

En fait, depuis que nous sommes au pouvoir, 509 000 nouveaux emplois ont été créés au Canada. C'est Statistique Canada qui donne les chiffres. Il y a plus de 119 000 nouveaux emplois qui ont été créés au Québec. C'est la réponse à la première question.

Lorsqu'on vérifie les faits, on s'aperçoit que des emplois ont été créés dans l'économie, en fait plus d'un demi-million d'emplois, et que nos politiques économiques et nos politiques de création d'emploi marchent.

Deuxièmement, lorsqu'on parle de la formation professionnelle, il faut distinguer deux choses. La juridiction du Québec vient du fait que l'éducation est une juridiction provinciale. Cela veut dire que dans les cours de formation et d'entraînement où ils ont juridiction, là nous sortons de tous ces cours-là. Mais il y a une autre juridiction qui appartient au gouvernement fédéral qui est, en fait, exclusivement de juridiction fédérale, c'est celle de l'assurance-chômage.

Lorsque nous employons les fonds de l'assurance-chômage pour réduire le nombre de chômeurs, nous agissons en fait comme quelqu'un qui dépense correctement les fonds qui lui sont alloués; c'est notre juridiction. Nous essayons de réduire les dépenses futures en ce qui a trait à l'assurance-chômage et nous essayons d'augmenter l'emploi.

Une mesure qui, par exemple, augmente le salaire d'un individu pour qu'il puisse trouver un emploi, qui donne à son entreprise une subvention pour qu'elle lui donne du travail, n'est clairement pas une mesure de formation, c'est une mesure d'aide à l'emploi qui est entièrement de juridiction fédérale et qui dépend

également de fonds d'assurance-chômage, pour lesquels le gouvernement fédéral a une juridiction exclusive.

[Traduction]

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député parler de tous les emplois qui ont été créés depuis que les libéraux ont pris le pouvoir. Je ne suis pas d'accord avec lui. Si des emplois ont été créés, ce n'est certainement pas du fait des mesures qu'a prises le gouvernement fédéral. Tous les emplois créés l'ont été par le secteur privé.

Quand le gouvernement se rendra-t-il compte que ce ne sont pas les gouvernements qui créent des emplois? Tout ce que les gouvernements ont pu créer depuis un certain nombre d'années, ce sont des dettes. Si les programmes de création d'emplois lancés par les parlements avaient du succès, tout le monde au Canada aurait au moins deux emplois.

L'autre jour, j'ai demandé au ministre du Développement des ressources humaines qu'il nous parle des changements dans la prestation des programmes de formation. Il a dit que nous devrions véritablement transférer ces ressources aux individus, au secteur privé et aux collectivités. J'aimerais bien voir cela. J'applaudis le ministre d'avoir pensé à transférer la formation au secteur privé. C'est un grand pas en avant de la part du gouvernement libéral. J'aimerais bien que cela se réalise.

Dans le secteur privé, au moins, la formation serait pour des emplois bien précis. Elle serait adaptée au marché. Le marché aurait son mot à dire dans la formation qui se donnerait et nous n'aurions pas ces programmes de formation financés, par exemple, en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage, dont les débouchés sont passablement douteux. Lorsque je pose des questions sur des projets bien précis, réalisés dans la région que j'habite, parce que j'aimerais avoir des renseignements sur les emplois permanents qui ont été créés et sur le nombre de personnes qui ont trouvé du travail grâce à ces projets, je n'ai pas grand succès. En fait, j'attends toujours des renseignements sur le degré de succès de ces programmes.

• (1530)

Je pense que le Bloc nous a présenté une bonne motion. Toutefois, je ne dirais pas que le problème est particulier au Québec, il est canadien. Bien entendu, très souvent, le Bloc ne parle que de la province de Québec. Cela vaut sûrement pour ma province, l'Alberta, tout comme pour la belle province d'ailleurs. Le Bloc aurait eu notre appui si la motion n'avait pas visé spécifiquement le Québec.

Le vérificateur général a mis en doute l'efficacité de ce programme. Ce n'est pas simplement une idée qui vient du Parti réformiste ou du Bloc. Dans son rapport, le vérificateur général a dit ceci: «En examinant les programmes qui ont consommé environ 4 milliards de dollars en matière de développement régional en l'espace de huit ans, les administrateurs ne font souvent qu'additionner le nombre d'emplois que leurs projets étaient censés créer et déclarent que les programmes ont effectivement créé ces emplois.» Ce n'est vraiment pas une manière